

Filière sportive

Rapport du Président du jury

Examen professionnel d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

AVANCEMENT DE GRADE

Session 2015

Le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a ouvert au titre de l'année 2015, l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe pour l'interrégion GRAND OUEST (Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie et Pays-de-la-Loire).

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 9 septembre au 9 octobre 2014
Période de dépôt des dossiers	Du 9 septembre au 1 ^{er} octobre 2014
Date limite de retour des dossiers	Le 9 octobre 2014
Epreuve écrite	Le 20 janvier 2015
Epreuve orale	Du 27 au 30 avril 2015
Réunion du jury d'admission	Le 30 avril 2015
Publication des résultats	Le 4 mai 2015

B. Inscriptions

90 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par télé-procédure via internet).

Parmi ces 90 candidats, 83 candidats ont retourné leur dossier dans les délais. Aucun dossier n'a été reçu hors délai.

Sur ces 83 candidats inscrits, 4 candidats n'ont pas été admis à concourir, car ils n'étaient pas titulaires du grade exigé.

Au total, **79 candidats ont été admis à concourir** et convoqués à l'épreuve écrite (33 femmes / 46 hommes).

II. CANDIDATS

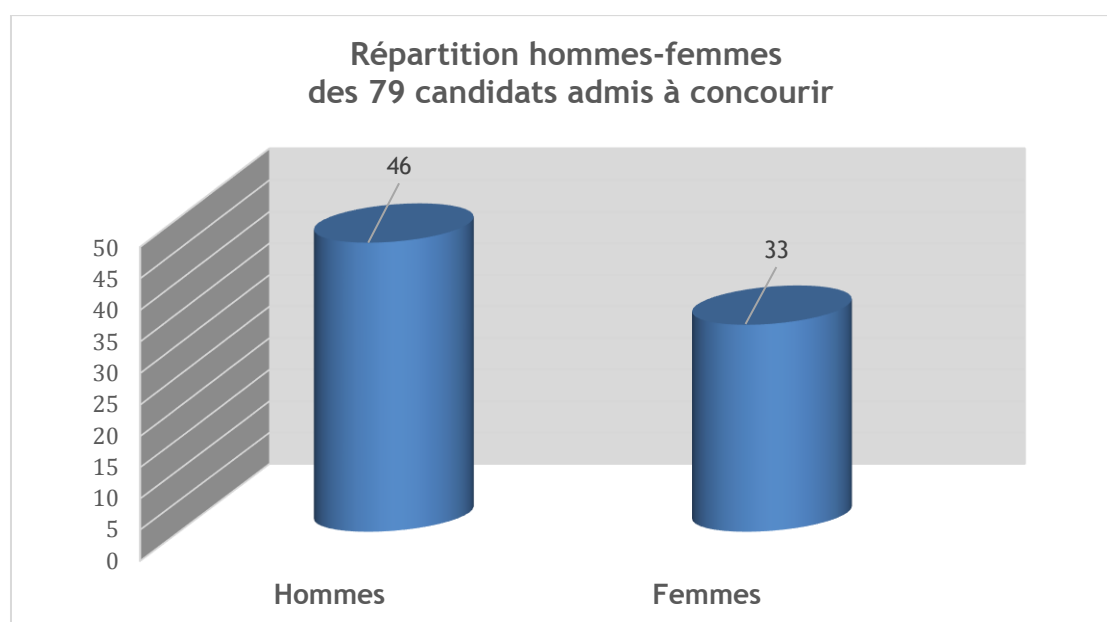
A. Origine géographique

Ces 79 candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans 14 départements différents et répartis comme suit :

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	26	77 candidats domiciliés dans le Grand-Ouest soit 97,47%.
Pays de la Loire	36	
Basse Normandie	10	
Haute Normandie	5	
Hors Grand Ouest	2	2

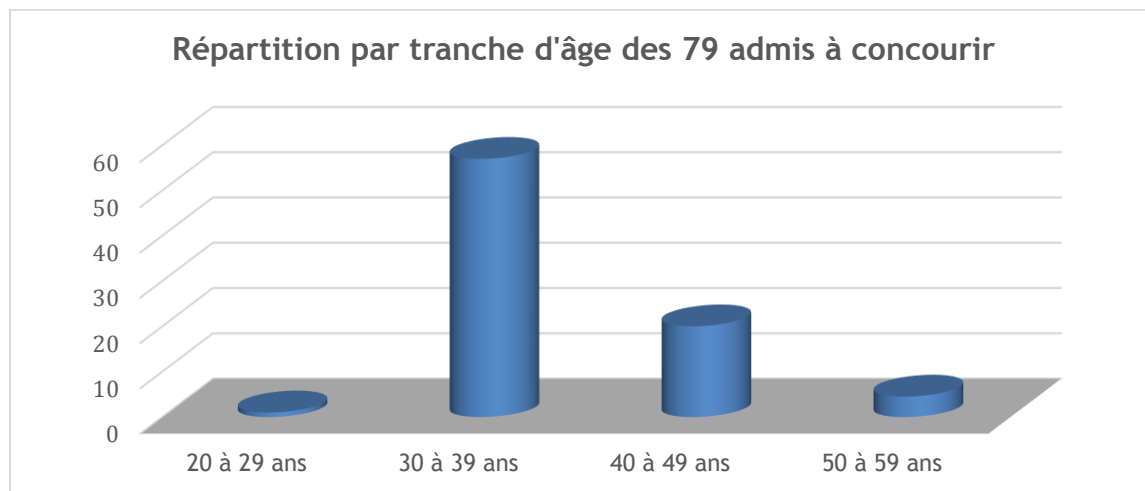
B. Répartition hommes-femmes

Les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (soit 58,2%).



C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 37 ans. L'âge minimum des candidats est de 26 ans et l'âge maximum de 50 ans.



On peut constater ici que la majorité des candidats a entre 30 et 39 ans.

III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSION

A. Le déroulement

Cet examen ne comporte pas de phase d'admissibilité, mais uniquement deux épreuves d'admission.

L'unique épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 20 janvier 2015 après-midi, dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, à Thorigné-Fouillard.

Sur les 79 candidats convoqués, 72 étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 8,8 %.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet sont en ligne sur le site du CDG35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

L'épreuve écrite d'admission consiste en la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3 heures, coefficient 1).

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe au sein du service des sports de la commune de Sportville. La commune est dotée d'une piscine construite en 1975, composée d'un bassin rectangulaire d'une profondeur de 0,80 m à 1,70 m.

Suite à une étude réalisée par le service des sports concernant la fréquentation des équipements sportifs de la commune, les résultats ont montré que la piscine ne répond plus suffisamment aux attentes des usagers.

Dans le cadre d'une réflexion sur les pistes de rénovation de la piscine, le directeur des sports vous demande d'élaborer, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux de la modernisation des piscines.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour définir un projet de modernisation de l'accueil des usagers en termes d'accessibilité, d'offre de services et de sécurité.

Dossier comportant 13 documents (26 pages au total)

Observations des correcteurs sur le sujet :

Le sujet est bien adapté aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives avec des problématiques connues dans toutes les collectivités. Les articles proposés dans le dossier étaient compréhensibles, synthétiques et complets.

Le sujet était clairement défini, avec un libellé qui a probablement influencé les candidats pour un plan en deux parties.

Globalement, les candidats ont du mal à mesurer les enjeux d'un tel projet. La partie « propositions opérationnelles » est quasi inexistante pour une majorité de candidats (pas de démarche projet). Ils ont des difficultés à rédiger un devoir clair, structuré et intéressant. Le niveau reste faible pour des agents qui sont déjà en poste.

Les résultats de l'épreuve écrite

Nombre de candidats présents	Moyenne générale sur 20	Note la plus haute sur 20	Note la plus basse sur 20	Nombre de notes > ou = à 10/20	Nombre de notes < à 5/20 (notes éliminatoires)
72	8,06/20	14,50/20	1/20	20	10

La période de correction s'est déroulée du 22 janvier au 5 mars 2015. Un seul binôme de correcteurs a participé à la correction de ces 72 copies. Les 2 correcteurs étaient tous les deux membres du jury institutionnel.

Après harmonisation, 10 candidats ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20), soit 13,8 % des candidats présents à l'épreuve.

Aucun signe distinctif n'a été signalé par les correcteurs.

Rappelons succinctement quelques principes de notation :

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction. Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

C. Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite d'admission, le jury valide la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission, comme suit :

Nombre de présents	72
Meilleure note / 20	14,50/20
Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission (candidats ayant obtenu une note >ou= à 5/20)	62

10 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 sont donc éliminés.

Seuls les 62 candidats restants sont donc autorisés à se présenter à l'épreuve orale. Les hommes représentent presque 60 % de ces candidats (37 hommes / 25 femmes).

IV. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Le déroulement et analyse des résultats

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 27 au 30 avril 2015, au Village des Collectivités Territoriales, à Thorigné-Fouillard (35).

Cette épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement. (*durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé ; coefficient 1*)

Les 62 candidats convoqués étaient présents à l'épreuve et ont tous été entendus par le jury plénier.

Une réunion de coordination a eu lieu avec l'ensemble des examinateurs avant le début des entretiens.

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement des épreuves.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission

Nombre de candidats présents	62
Meilleure note / 20	19
Moyenne générale / 20	9,35
Nombre de notes < 5/20 (notes éliminatoires)	12
Nombre de candidats avec une note >= 10	30

B. Candidats admis

A l'issue de l'épreuve orale, après avoir examiné les résultats des deux épreuves d'admission (écrite et orale), et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe		
Nombre de candidats convoqués	62	
Nombre de présents	62	
Meilleure moyenne / 20	16,75	
Nombre de candidats ayant une moyenne >= 10	23	
	Seuil	Nombre de candidats admis
Décision du jury	10 / 20	23

C. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation à l'examen, parmi les 23 candidats admis :

- 43,5 % des candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves,
- 43,5 % ont déclaré avoir suivi une préparation aux épreuves via le CNFPT,
- 13 % ne se sont pas prononcés sur ce sujet.

